

L'art et la manière de ne pas rendre compte des débats.

Suite aux réunions publiques du Conseil Municipal, lors desquelles les décisions concernant la vie communale sont prises, un compte-rendu est rédigé sous la responsabilité du Maire de la commune.

Depuis mars 2001, nous pouvons tous constater dans les comptes-rendus des lacunes et des inexactitudes concernant les propos émis par les membres des groupes d'opposition à tel point qu'une dizaine de courriers différents contenant des propositions de rectificatifs ont été émis suite à la diffusion du compte-rendu de la séance de novembre dernier.

La réponse de Monsieur le Maire est on ne peut plus claire : désormais les comptes-rendus deviennent des relevés de décisions. Exit les remarques et les suggestions des représentants des groupes non majoritaires. Il nous faudra donc attendre que le projet de Loi sur

la Démocratie de Proximité soit approuvé (il l'a été en première lecture à l'Assemblée Nationale en juin) pour que l'obligation de transcrire tous les propos des membres de l'opposition soit imposée au Maire de Champagne.

Il aurait pourtant été si facile – et cela aurait dénoté une réelle ouverture d'esprit – d'accorder cette marque de transparence démocratique avant que les textes ne rendent cela obligatoire.

Quelques remarques censurées dans le compte-rendu du 8 novembre 2001 :

- l'intervention de M. BONNEVILLE sur le régime indemnitaire des élus est passé à la trappe.
- Plan de Prévention des Risques Inondations : aucun mot ne figure sur l'intervention de M. SAVARD visant à éclaircir les conditions d'inconstructibilité qui vont être imposées dans les zones « rouges » inscrites dans ce Plan.
- Absence de commentaires sur les remarques de M. BESSEMOULIN à propos du projet de karting couvert.

En plus, dans le compte-rendu, on y découvre des réponses faites par Monsieur le Maire à des questions... qui n'ont pas été posées lors de la séance ! Malgré tout l'intérêt de ces réponses, elles n'ont pas à figurer dans un document sensé relater les débats qui se sont tenus.

Christophe SAVARD
Conseiller Municipal

Un huitième Adjoint au Maire : pourquoi nous avons voté contre.

- Car avec sept Adjointes, et une multitude de conseillers délégués les tâches peuvent être suffisamment réparties .
- Car les charges financières induites sont non négligeables.
- Car si la politique menée par M. le Maire avait été démocratique, il n'aurait pas maintenant deux Adjointes d'opposition.
- Car je ne sais plus...

MERCI Monsieur le Maire !

Je n'ai pas eu de réponse après que j'eus exposé mes craintes, quant à la dangerosité de certains bâtiments municipaux, dans un long courrier envoyé à M. le Maire de Champagne sur Seine (dont vous trouvez un extrait dans cette

édition). J'ai eu cependant, courant décembre, le plaisir de lire un rapport émanant d'une société chargée d'examiner de près l'état de nos bâtiments. Il y a effectivement danger, les constructions supportant apparemment mal le vieillissement. Cet intéressant rapport, peut-être un peu restrictif toutefois,

propose des solutions à nos problèmes de fissures etc... Merci, Monsieur le Maire, pour les habitants de Champagne, d'avoir procédé à cette étude et de sans doute programmer les travaux nécessaires afin que nos équipements perdurent en toute sécurité.

Christine WATY

Ma petite entreprise ne connaît pas la crise

On se rappelle tous d'un document écrit par le Maire actuel, candidat à l'époque, intitulé "le compte n'est pas bon". Il semblerait que le Maire soit un fan des jeux télévisés car il se rapproche du bon compte. Mais lequel et pourquoi faire ? Les deniers publics servent plus à améliorer le confort des élus que celui des contribuables ou des concitoyens. J'ai souvent critiqué l'ancienne équipe car les dépenses étaient faites dans une logique comptable plus que pratique, mais là c'est plutôt du confort sans compter : investissement de 60.000 Francs (9.146,94 €) pour des microphones; chan-

gement du mobilier en salle du Conseil alors que celui-ci se réunit en salle Marcel Pagnol. A l'intérieur du Conseil Municipal, c'est la même chose. Quatorze membres du Conseil sur vingt-neuf sont indemnisés : un Maire, six Adjointes sur huit et sept Conseillers délégués. On peut se poser la question de savoir quel lien unit ces hommes et ces femmes. Est-ce l'idéologie ou est-ce l'entreprise financière? La réponse semble évidente. La politique socialiste est très éloignée de celle du MDC. On pourrait se féliciter que le Premier Adjoint et le Maire soient des hommes capables d'un grand

dialogue et qu'ils trouvent à chaque fois un compromis. Mais le Maire a démontré avec les deux Adjointes qui n'ont plus de délégations qu'il ne voulait aucune opposition. Notre ville devrait souffrir de ce genre d'attitude : tous unis dans l'argent et diffus dans l'esprit mais sans le dire... sinon sanction.

Gwénael BONNEVILLE
Conseiller Municipal